

» Le suivant me paroît également certain —
» d'après tous les témoignages que j'ai re—
» cueillis sur les lieux, & dans le monaf—
» tere de Lérins, où la tradition s'en est
» conservée. On cherchoit une personne du
» sexe pour servir le prisonnier. Une fem—
» me du village de Mongins vint s'offrir —
» dans la persuasion que ce seroit un moyen
» de faire la fortune de ses enfans ; mais
» quand on lui dit qu'il falloit renoncer à
» les voir, & même à conserver aucune
» liaison avec le reste des hommes, elle
» refusa de s'enfermer avec un prisonnier
» dont la connoissance coûtoit si cher. Je
» dois dire encore qu'on avoit mis aux
» deux extrémités du fort, du côté de la
» mer, deux sentinelles qui avoient ordre
» de tirer sur les bateaux qui s'appro—
» choient à une certaine distance. La per—
» sonne qui servoit le prisonnier, mourut
» à l'isle Sainte-Marguerite. Le pere de
» l'officier, dont je viens de parler, qui
» étoit, pour certaines choses, l'homme de
» confiance de M. de Saint-Marc, a sou—
» vent dit à son fils qu'il étoit allé prendre
» le mort à l'heure de minuit dans la pri—
» son, & qu'il l'avoit porté sur ses épaules
» dans le lieu de la sépulture. Il croyoit que
» c'étoit le prisonnier lui-même qui étoit
» mort ; c'étoit comme je viens de le dire,

Voltaire. La ressemblance porte à croire que les deux n'en font qu'une. L'auteur assure que ni le vieil officier ni aucune autre personne de l'isle n'avoit connoissance du fait tel que Voltaire le raconte.